



harcelement suite à une demission

Par **nyny**, le **12/03/2010** à **23:45**

Bonjour,

Mon employeur viens de recevoir ma lettre de demission par recommandé, il me demande de faire 44 heures par semaines pendant 3 semaines et ensuite de prendre mes 4 semaines de cp.

Je suis actuellement en accident du travail sans arrêt de travail, il veut modifier les plannings sans tenir compte de mes contraintes médicales et de l'organisation de ma vie privée.

La semaine dernière il a modifié mes plannings sans me consulté ni même me prévenir.

Aujourd'hui il m'a menacer en pleine surface de vente disant que mon départ sera à ses conditions et je n'aurais pas le choix. Il a jugé mon problème de dos comme

psychosomatique, hors j'ai des séances de kiné qui me son prescrit suite à la manipulation de charge lourde. Il m'a menacé de faire de la mauvaise publicité auprès de mon futur employeur et m'a demandé à plusieurs reprises de travailler sans badger mes heures car je suis en 35h.

AAujourd'hui j'ai quitté mon poste de travail suite à une menace de plus de sa part. Comment faire pour me défendre ? As-t-il le droit de me menacer sous prétexte que je demissione ?

Dois-je faire mon préavis dans ses conditions de travail ?

Par **miyako**, le **15/03/2010** à **20:19**

Bonsoir,

Cette attitude inadmissible de l'employeur doit être sanctionnée.

Penz rendez vous en urgence chez votre médecin traitant et à la médecine du travail .Vous refusez en bloque les changements de planning ET menacez de mettre fin à votre préavis si il persiste EN PRENANT ACTE DE LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL 0 SES

TORTS.Le mieux ,c'est d'écrire une lettre Recommandée AR.

Si il y a des délégués du Personnel ,vous les informez.

amicalement vôtre

suji Kenzo

Par **nyny**, le **15/03/2010** à **20:24**

merci pour tes conseils suji,

J'ai été à l'inspection du travail et j'ai un rendez-vous avec mon medecin traitant.

Le directeur du magasin m'a contacté afin que l'on discute de ce qui s'est passé avec mon

responsable et de trouvez une solution afin que je quitte la société de la manière la plus propre possible, d'après ses termes.

Par **nbeeyard**, le **15/03/2010** à **21:20**

Tu peux demander conseils sur www.cabinetwafaezzaitab.fr

C'est un cabinet sérieux.

Par **miyako**, le **16/03/2010** à **08:58**

bonjour,

C'est la solution la plus sage ;il faut toujours partir en bon terme .C'est la raison qui doit l'emporter sur la passion.

Bon courage

suji Kenzo